



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 janvier 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, du Niger (au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité – le Kenya, le Niger et la Tunisie – ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines), de la Norvège, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Mali », tenue le mercredi 13 janvier 2021. Une déclaration a également été faite par le représentant du Mali.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Tarek **Ladeb**



Annexe I**Exposé de M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

[Original : français et anglais]

C'est toujours un honneur et un plaisir pour moi de présenter au Conseil de sécurité le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2020/1281).

Lors de notre dernier exposé du 8 octobre 2020, j'ai eu l'occasion de faire le point sur la désignation du Président de la transition, la nomination du Premier Ministre et la formation du Gouvernement (voir S/PV.8765). La période couverte par le présent rapport a été marquée par les tractations pour la mise en place du Conseil national de transition (CNT), dont la désignation des membres a connu un grand retard pour ne voir le jour que le 9 novembre avec l'élection du colonel Malick Diaw, anciennement Vice-Président du Comité national pour le salut du peuple comme Président.

Il me plaît de rappeler que le CNT, qui doit jouer le rôle de Parlement, est en charge de l'approbation des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives qui sont cruciales pour la consolidation de la démocratie et la réussite d'élections crédibles permettant un retour à l'ordre constitutionnel, comme le prévoit la Charte de la transition. Malgré sa mise en place tardive, la formation du CNT n'a pas réuni le consensus nécessaire entre les acteurs politiques, y compris les représentants de la société civile malienne. C'est ce manque de consensus dans la mise en place des institutions de la transition qui alimente la détérioration de la situation socioéconomique caractérisée par une multitude de grèves dans les différents secteurs d'activité.

Certes, tous les Maliens sont pour la lutte contre la corruption et l'impunité qui sont à la base des différentes crises qu'a connues le pays, mais les récentes ordonnances d'arrestation impliquant diverses personnalités sont de nature à occulter la recherche de la vérité si elles ne sont pas menées dans le strict respect de l'état de droit. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, la période de transition offre au Mali une réelle possibilité de sortir du cercle vicieux des crises politiques suivies de coups d'État.

Comme les membres du Conseil le savent, près de quatre des 18 mois prévus pour la transition sont déjà écoulés. Toutefois, il n'est jamais trop tard pour parvenir à un consensus minimum sur les éléments essentiels de la paix et de la stabilité, car l'avenir du Mali est en jeu. De ce point de vue, la communauté internationale – par l'intermédiaire de l'ONU, de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie – a toujours été prête à appuyer les institutions de la transition.

Depuis le 18 août 2020, plusieurs missions et rencontres ont eu lieu à Bamako. Le Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali poursuit ses bons offices, et les dernières consultations entre le Gouvernement et les mouvements signataires sont encourageantes. C'est dans ce cadre de dynamique positive qu'il faut noter la visite à Kidal des principaux responsables de la justice, notamment le Président de la Cour, le Procureur général et le Greffier en chef, pour organiser la cérémonie de prestation de serment solennelle du nouveau Gouverneur, qui a eu lieu le 31 décembre 2020. Un tel événement n'avait pas eu lieu à Kidal depuis près de 10 ans.

À l'image de ce qui se passe dans le monde, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) connaît une recrudescence au Mali depuis les trois derniers mois. Les décès successifs, parmi tant d'autres, du Président Pierre Buyoya, ancien Haut Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, et de l'Honorable

Soumaïla Cissé, ancien chef de l'opposition, en sont une parfaite illustration. Le personnel des Nations Unies au Mali n'est pas épargné non plus par cette pandémie, même si la situation est encore sous contrôle. Outre ce sombre tableau de la COVID-19, il faut signaler la disparition d'éminentes personnalités politiques maliennes, telles que les anciens Présidents Moussa Traoré et Amadou Toumani Touré et l'ancien Premier Ministre Modibo Keita.

Malgré des succès importants remportés par les forces internationales contre les terroristes, l'environnement sécuritaire reste toujours préoccupant et imprévisible au Mali et dans la région, avec des attaques récurrentes dans la zone des trois frontières et qui ont coûté la vie à de nombreux civils, dont plus d'une centaine de Nigériens le 2 janvier dernier dans la préfecture de Ouallam. Face à ces défis multiformes, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue de s'adapter et renforcer ses capacités pour mieux répondre aux deux priorités stratégiques, conformément à son mandat.

S'agissant des violences intercommunautaires au centre, la MINUSMA reste engagée dans son appui à la stratégie du Gouvernement pour la stabilisation du centre. Son plan d'adaptation produit des résultats significatifs avec la multiplication des bases temporaires et l'intensification des patrouilles dédiées à la protection des civils. C'est dans ce même souci que la MINUSMA et les organismes des Nations Unies soutiennent les Équipes régionales d'appui à la réconciliation pour la promotion de la cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits. Par ailleurs, la MINUSMA a mené des missions conjointes de terrain avec Guina Dogon et Tabital Pulaaku pour faire avancer les processus de réconciliation entre les communautés des zones ou localités de conflits locaux identifiées comme prioritaires.

Autant l'année 2020 a été celle de tous les risques, autant 2021 mérite d'être placée sous le signe de l'optimisme par les Maliens d'abord. Malgré le manque de consensus tout le long des tractations sur la désignation des membres aussi bien du Gouvernement que du Conseil national de transition que j'ai relevé ci-haut, il y a lieu de noter pour s'en réjouir qu'aujourd'hui, tous les organes de la transition sont opérationnels.

S'agissant de l'Accord pour la paix et la réconciliation, le 18 décembre 2020, les parties signataires ont adopté une nouvelle feuille de route révisée des actions prioritaires en vue de diligenter sa mise en œuvre. Cette feuille de route, qui est consensuelle et assez exhaustive, sera présentée au Comité de suivi de l'Accord lors de sa quarante-deuxième session qui est prévue le 19 janvier 2021. L'état d'esprit et le volontarisme qui ont guidé l'élaboration de ce document poussent aussi à un optimisme, même si cet optimisme doit être prudent.

Le Gouvernement de transition a plus d'une fois signalé l'importance qu'il accorde à la tenue des élections, dont les travaux préparatoires sont déjà lancés. Cependant, il y a lieu de rappeler que la réussite de la transition est conditionnée par l'aboutissement des réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives avec pour finalité des élections inclusives, crédibles et dont les résultats seront acceptés par la majorité des Maliennes et des Maliens, renforçant ainsi la légitimité des futurs dirigeants. Quels que soient l'accompagnement et le soutien de la communauté internationale à ce processus, celui-ci ne sera viable que s'il est le produit de la volonté des acteurs politiques maliens eux-mêmes.

En tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA depuis près de cinq ans, et au-delà de l'impatience que les membres constatent d'ailleurs avec moi, et peut-être d'une certaine frustration, j'ose espérer que cette nouvelle fenêtre d'opportunité ne soit pas encore une occasion ratée pour le Mali.

Annexe II**Déclaration de M. Dai Bing, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

Je remercie le Représentant spécial, M. Annadif, de son exposé. Sur la base de cet exposé et du rapport du Secrétaire général (S/2020/1281), je souhaite faire les observations suivantes.

Premièrement, le processus de transition au Mali se poursuit globalement sans heurt, avec des progrès encourageants sur les plans de la constitution du Gouvernement de transition et du Conseil national de transition ainsi que de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, entre autres. Toutes les parties dans le pays doivent placer au premier plan les intérêts de la nation et de son peuple, saisir l'occasion qui se présente à cette étape cruciale et forger un consensus sur l'édification des institutions et la préparation des élections, en vue de jeter des bases solides pour la tenue des élections législatives l'année prochaine, mais aussi dans une optique de développement à long terme. Dans le même temps, il importe d'honorer les engagements pris, d'appliquer sérieusement l'Accord pour la paix et la réconciliation, d'accélérer la reconfiguration et le déploiement des forces armées et de promouvoir la Zone de développement des régions du nord, pour ne nommer que quelques tâches.

L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest jouent un rôle directeur dans le désamorçage de la crise au Mali et la promotion du processus de transition. L'ONU et les partenaires internationaux doivent renforcer la coordination avec les organisations régionales et sous-régionales et déployer des efforts conjoints pour maintenir ensemble la paix et la stabilité au Mali.

Deuxièmement, il est impératif de continuer à lutter contre le terrorisme. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a remporté quelques victoires dans la lutte contre le terrorisme dans le pays. Toutefois, les forces terroristes et extrémistes restent très présentes dans le nord et le centre du Mali et lancent fréquemment des attaques. Il ne doit y avoir aucun relâchement des efforts dans la lutte contre le terrorisme. La Chine est favorable à ce que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) apporte son assistance à la Force conjointe du G5 Sahel comme prescrit, et elle soutient la participation continue et active du Gouvernement malien de transition aux efforts antiterroristes du G5 Sahel.

La MINUSMA a été visée l'année dernière par de multiples attaques terroristes, que la Chine a condamnées fermement et à la suite desquelles elle a demandé la conduite d'enquêtes immédiates afin que leurs auteurs soient traduits en justice. La résolution 2518 (2020) doit être pleinement mise en œuvre afin de renforcer les mesures de sécurité pour les forces de maintien de la paix des Nations Unies et de protéger la sécurité des soldats de la paix.

Troisièmement, les causes profondes des turbulences doivent être éliminées. Le Mali est confronté à des problèmes tels que l'instabilité politique et les pénuries alimentaires. La pandémie de maladie à coronavirus a encore aggravé la situation économique dans le pays, 600 000 personnes n'ayant pas la possibilité de rentrer chez elles et plus de 3 millions de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire d'urgence. Le Gouvernement de transition malien doit honorer ses responsabilités, investir davantage dans le renforcement de la sécurité et dans d'autres domaines, rétablir l'activité économique et promouvoir le développement durable en vue de fournir des moyens de subsistance de base et des garanties de sécurité à sa population.

Le Secrétaire général a récemment nommé un coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, dont nous espérons qu'il jouera un rôle actif et collaborera avec les organismes compétents des Nations Unies et les partenaires internationaux pour promouvoir la sécurité régionale, l'aide humanitaire et le développement de manière cohérente, renforcer l'appui financier et technique pour faciliter le développement durable au Mali et dans la région, et éliminer les causes profondes de l'instabilité.

Depuis longtemps, la Chine appuie fermement le développement socioéconomique du Mali. Depuis le début de la pandémie, nous avons envoyé au Mali de multiples cargaisons de fournitures pour lutter contre la pandémie ainsi que de l'aide alimentaire d'urgence. Nous avons récemment déployé une vingt-septième équipe médicale dans le pays. Malgré les difficultés créées par la pandémie, la Chine a mis en place des projets d'assistance tels qu'un centre de formation professionnelle et le projet du Campus de Kabala de l'Université de Bamako. La Chine honore l'engagement qu'elle a pris de fournir 100 millions de dollars d'aide militaire à l'Union africaine. Par des voies multilatérales et bilatérales, nous fournissons une aide militaire à la Force conjointe du G5 Sahel. Le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement contribue également à certains projets de coopération de la MINUSMA. La Chine se tient prête à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer à la paix et au développement au Mali.

Annexe III

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de son exposé et à exprimer le plein appui de l'Estonie à l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Le Mali est entré depuis un peu plus de quatre mois dans une période de transition de 18 mois. Nous prenons note des mesures mises en place à ce jour, notamment la formation du Gouvernement de transition et du Conseil national de transition. La représentation des groupes armés signataires pour la première fois offre une occasion de mener un processus politique plus ouvert. Mais il est temps d'agir. Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures concrètes afin d'oeuvrer de concert à la réalisation de l'objectif commun, la paix au Mali. Tous les groupes de la société doivent participer au processus.

En prévision des élections présidentielle et parlementaires prévues à la fin de la période de transition, nous appelons les autorités de transition à renforcer la mise en œuvre des réformes institutionnelles et de gouvernance nécessaires. Il est extrêmement important de maintenir l'état de droit et l'ordre constitutionnel au Mali.

Je tiens également à souligner l'importance de la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus politique ainsi qu'à la vie de la société en général. Faire en sorte que les femmes s'expriment à tous les stades du processus de prise de décisions et garantir leur représentation permettra de créer des conditions plus ouvertes et stables en vue de rétablir la paix au Mali.

Je tiens à féliciter l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de leur engagement et de leur appui déterminé à la transition politique au Mali. Les organisations régionales peuvent jouer un rôle indispensable dans l'appui aux transitions politiques.

Les conditions de sécurité au Mali restent gravement préoccupantes dans l'ensemble. Nous sommes profondément alarmés par les attaques coordonnées contre les présences de sécurité nationale et internationale ainsi que par la prise pour cible délibérée de civils par les terroristes et les groupes armés. L'Estonie continuera de jouer son rôle dans la lutte contre le terrorisme en contribuant à la MINUSMA, à la mission de formation de l'Union européenne au Mali, à l'opération Barkhane dirigée par la France et à son groupement de forces Takuba chargé d'opérations spéciales.

Cependant, les efforts internationaux visant à ramener la paix au Mali, notamment dans le cadre de la Coalition pour le Sahel, ont pour unique but d'appuyer les autorités maliennes. Une présence stable, durable et adéquate de l'État dans tout le pays ne peut être atteinte qu'en faisant preuve d'une volonté politique claire et en coopérant pleinement avec toutes les parties maliennes.

Je réitère notre ferme conviction que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger reste la base d'un règlement politique du conflit malien. Nous nous félicitons que le Comité de suivi de l'Accord a pu se réunir en novembre après une pause de cinq mois, et nous jugeons encourageantes les discussions qui ont eu lieu. Les parties doivent maintenant montrer leur pleine appropriation politique et prendre des mesures concrètes pour appliquer l'Accord.

Je me tourne maintenant vers la question de la responsabilisation. L'augmentation constante du nombre de violations graves des droits humains et des atteintes à ces droits est épouvantable et intolérable. Il importe au plus haut point de rompre le cycle

de l'impunité et de veiller à ce que tous ceux qui commettent des violations des droits humains et atteintes à ces droits, ou qui violent le droit international humanitaire, soient traduits en justice. La réconciliation et le rétablissement de la confiance au sein de la société sont les seuls moyens de parvenir à une paix durable.

Nous exhortons vivement les autorités maliennes à mener des enquêtes complètes sur toutes les attaques contre les civils, ainsi que sur les allégations portées contre les forces de sécurité nationales. Nous prenons note de la tenue de certains procès et encourageons à en tenir davantage. Nous invitons également les autorités maliennes à tenir compte des recommandations formulées dans le récent rapport de la Commission internationale indépendante d'enquête pour le Mali. Tous les efforts doivent être faits pour mettre en place un système judiciaire transparent et pleinement opérationnel.

Enfin, je tiens à faire part de notre préoccupation constante face à la situation humanitaire désastreuse qui prévaut au Mali. Nous appelons toutes les parties compétentes à permettre à l'aide humanitaire d'accéder aux personnes qui en ont le plus besoin.

Annexe IV**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie le Représentant spécial, M. Annadif, pour son intervention. Je tiens surtout à le remercier pour l'action qu'il a menée, depuis cinq ans, à la tête de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

En octobre dernier, le Conseil de sécurité a rappelé les priorités : les réformes politiques et institutionnelles en vue des élections, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la stabilisation du centre et la lutte contre le terrorisme. Aujourd'hui, la situation apparaît contrastée. Le climat actuel est propice à des avancées dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Les réunions du Comité de suivi de l'Accord ont repris. Des membres des groupes signataires font partie du Gouvernement. Les parties ont convenu d'une feuille de route qui reprend les objectifs que nous avons fixés en matière d'intégration des anciens rebelles dans les forces nationales, de réformes institutionnelles et de développement des régions du nord. Au-delà des engagements, le Conseil attend des résultats concrets d'ici au renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin prochain. Je sais que les parties maliennes en ont pleinement conscience.

Concernant la stabilisation du centre du Mali, les premiers résultats en matière de lutte contre l'impunité, dont l'ouverture de procédures et la tenue d'audiences, sont encourageants. Il faut aller plus loin pour permettre une réconciliation durable. La MINUSMA continue à jouer un rôle utile. Je pense à ses opérations militaires coordonnées avec l'armée malienne et aux programmes de dialogue communautaire.

En matière de lutte contre le terrorisme, un an après le Sommet de Pau, le bilan est globalement positif. De nombreux éléments terroristes, dont plusieurs cadres de haut rang, ont été neutralisés. La coordination entre l'opération Barkhane, les forces armées nationales et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) s'est améliorée grâce à la mise en place d'un poste de commandement conjoint à Niamey. L'armée malienne est restée pleinement engagée, malgré les changements politiques.

Cependant, de nombreuses faiblesses persistent. L'année 2020 a été la plus meurtrière de la décennie dans le centre, où la crise est devenue durable. Les dernières attaques, dont les soldats français ont malheureusement été victimes, montrent que les groupes terroristes conservent une capacité de nuisance. Le retour de l'État et des services publics sur l'ensemble du territoire reste insuffisant.

Ce constat en demi-teinte nous oblige à renforcer les efforts. Les actions en matière de sécurité doivent s'accompagner du retour des administrations et des services aux populations. Ces efforts permettront de restaurer la confiance entre l'État, les collectivités locales et leurs administrés, et de combattre l'emprise exercée par les terroristes. Une attention particulière doit être consacrée aux projets de développement et à l'aide humanitaire, dans l'esprit de l'approche intégrée portée par la Coalition pour le Sahel. La préservation de l'espace humanitaire, ainsi que la protection des travailleurs humanitaires et des personnels de santé sont impératives. La France salue les actions de l'Union européenne et de ses États membres dans ces domaines.

En matière militaire, l'internationalisation des efforts a continué dans les derniers mois, avec la montée en puissance du groupement de forces Takuba. Les forces armées maliennes doivent accélérer leur reconstruction tout en maintenant leur

engagement opérationnel. La mission de formation de l'Union européenne au Mali, qui a récemment étendu son champ d'action, peut les y aider. La Force conjointe du G5 Sahel joue également un rôle essentiel et mérite un soutien renforcé, notamment des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'appui apporté par la MINUSMA via le mécanisme tripartite, financé par l'Union européenne. Mais il faudra aller plus loin.

Enfin, il est essentiel que la mise en œuvre du plan d'adaptation de la MINUSMA se poursuive, afin que son efficacité soit renforcée. J'encourage les pays contributeurs à répondre positivement aux sollicitations du Secrétariat, afin de combler les déficits capacitaires de la force.

En cette période décisive, un climat politique consensuel et apaisé est nécessaire. Le Mali ne peut pas se permettre des divisions qui ne feraient que nuire aux objectifs de la transition, dont le principal reste les élections de mars 2022. Dans ce contexte, la France soutient les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui s'est à nouveau rendue à Bamako pour faire un point sur l'organisation des élections.

Annexe V**Déclaration de M. Nagaraj Naidu Kakanur, Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Avant toute chose, je remercie M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé éclairant sur la situation politique et les conditions de sécurité au Mali, ainsi que des dernières informations qu'il nous a fournies sur les activités de la MINUSMA.

Je présente mes condoléances à la suite du récent décès tragique de membres des forces de défense maliennes, de soldats de la paix de la MINUSMA et de soldats français. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que les graines de la crise malienne ont été semées durant le conflit libyen en 2011. Le retour de combattants dans le nord du Mali et la prolifération d'armes en provenance de la Libye ont contribué à la rébellion touareg dans le nord.

Le coup d'État et le renversement du Gouvernement civil, en 2012, étaient principalement motivés par les allégations faisant état d'une mauvaise gestion de la situation dans le nord du Mali. La crise s'est encore aggravée avec l'offensive des groupes terroristes et groupes extrémistes armés dans le sud du Mali début 2013. La MINUSMA a ensuite pris la relève de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine.

Malgré bientôt huit ans de présence de la MINUSMA et les efforts constants de la communauté internationale, notamment de la France, le Mali connaît une récurrence des événements de 2012. La situation politique reste précaire, le Gouvernement malien manque de capacités et de ressources, les conditions de sécurité dans le centre et le nord du Mali restent préoccupantes, les groupes terroristes tels que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara montent en puissance, et les attaques contre les civils, la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces internationales et les organismes humanitaires ne faiblissent pas.

La MINUSMA est débordée par son gigantesque mandat, et l'insuffisance des ressources entrave son fonctionnement. Lorsque nous discutons de la situation au Mali et de la MINUSMA, nous devons donc être conscients des facteurs qui contribuent à cette crise prolongée dans le pays. Dans ce contexte, je voudrais faire certaines observations.

L'évolution de la situation politique au Mali ces trois derniers mois suscite un optimisme prudent pour les prochains jours. La nomination de civils aux postes de président et de premier ministre, la formation du Gouvernement de transition, la publication de la Charte de la transition et du plan de route y afférent, ainsi que la constitution du Conseil national de transition, composé de 121 membres, sont autant de faits nouveaux encourageants. Le Gouvernement de transition a également fait la preuve de sa volonté de faire progresser la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et a fait en sorte que des parties prenantes du nord siègent au Conseil national de transition. Si la mise en œuvre de l'accord de paix est impérative pour la stabilité dans le nord, les autorités doivent toutefois accorder la même attention aux questions concernant le centre du Mali.

Tout d'abord, des progrès rapides en matière de réformes institutionnelles, politiques et électorales sont nécessaires pour atteindre l'objectif ambitieux de tenir des élections avant la fin de la période de transition de 18 mois. Les recommandations issues du dialogue national inclusif fournissent une base pour construire un consensus autour de questions d'importance nationale. Nous nous félicitons de la mise en place

d'un groupe d'appui transitoire par l'Union africaine et d'un comité de suivi par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et nous espérons que des progrès seront réalisés dans les mois à venir.

Deuxièmement, le rétablissement de la présence et de l'autorité de l'État est fondamental pour instaurer la paix et la stabilité au Mali. La communauté internationale doit appuyer le Mali dans ses efforts visant à restaurer efficacement les institutions de l'État, l'administration civile et les entités judiciaires, en particulier dans le nord et le centre du Mali. À cette fin, il sera important de former l'effectif civil et de renforcer ses capacités, ainsi que d'appuyer le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en cours. Les opérations des Forces de défense et de sécurité maliennes nécessitent l'appui continu de la MINUSMA.

Troisièmement, nous avons pris note des informations du Secrétaire général (S/2020/1282) sur les progrès des opérations de la MINUSMA, les problèmes rencontrés en matière de sécurité et le plan de transition, notamment un éventuel plan de retrait. La MINUSMA joue un rôle important dans la stabilisation des conditions de sécurité au Mali grâce à l'appui politique et militaire qu'elle fournit au processus de paix et aux mesures de confiance qu'elle prend. Nous nous félicitons des efforts déployés par les soldats de la paix de la MINUSMA dans ces circonstances complexes et difficiles.

Quatrièmement, si la MINUSMA veut s'acquitter plus efficacement de son mandat, elle doit être bien équipée. Il est contre-productif d'attendre davantage de résultats avec des ressources qui diminuent. Mon gouvernement examinera la proposition du Secrétaire général concernant le déploiement de moyens aériens auprès de la MINUSMA. Par ailleurs, l'Inde a contribué à hauteur d'1 million de dollars, en 2013, au fonds de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine.

Cinquièmement, la menace du terrorisme ne peut être combattue isolément, ni par le Mali, ni par aucun autre État de la région du Sahel. C'est pourquoi la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel a besoin d'un appui plus solide de la part du Conseil et de la communauté internationale.

Sixièmement, nous appuyons le rôle de médiation que jouent la CEDEAO et l'Union africaine dans les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel. Le Représentant spécial du Secrétaire général doit continuer de travailler étroitement avec la CEDEAO et l'Union africaine pour apporter toute l'aide possible au Gouvernement de transition pendant la période de transition.

L'Inde estime que l'appui continu de la communauté internationale est crucial pour le Mali en ce moment critique. Pour sa part, l'Inde a accordé des prêts concessionnels d'un montant total de 353,6 millions de dollars pour divers projets de développement au Mali, notamment dans le secteur de l'énergie.

L'Inde offre également un nombre important de bourses de formation pour les fonctionnaires maliens dans le cadre du Programme indien de coopération technique et économique. Le Mali est l'un des bénéficiaires du régime préférentiel de franchise de droits pour les pays les moins avancés, bénéficiant ainsi d'un droit nul sur près de 95 % de ses exportations vers l'Inde. Cette année, l'Inde a également fourni au Mali des médicaments essentiels pour l'aider à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Après que la CEDEAO et l'Union africaine ont reconnu le Gouvernement malien de transition, l'Inde lui a apporté son plein appui. Elle a également appuyé le maintien, pour le Mali, de sa qualité de membre du Conseil d'administration de la Communauté des démocraties.

Enfin, je voudrais réitérer la détermination de l'Inde à aider le Mali à surmonter la crise actuelle sur les plans politique et de la sécurité.

Annexe VI**Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je voudrais d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général Annadif pour son intervention très éclairante et pour le travail important fait par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). L'Irlande est fière d'être un pays fournisseur de contingents à la MINUSMA et de contribuer aux efforts de stabilisation au Mali.

Comme nous l'avons entendu ce matin, la présence de la MINUSMA reste indispensable au Mali. Les niveaux de violence au Mali sont extrêmement préoccupants et nous reconnaissons qu'il faut faire beaucoup plus pour protéger la vie. Il est donc impératif que la MINUSMA ait les capacités et les ressources dont elle a besoin pour remplir sa mission.

Nous nous félicitons de l'application continue du plan d'adaptation de la MINUSMA. En particulier, nous soutenons l'objectif de protéger de façon proactive les civils dans le centre du Mali. Nous encourageons la pleine application de ce plan dans les plus brefs délais.

J'exprime mes condoléances les plus sincères aux familles des personnes qui ont été tuées récemment au Mali, y compris les membres de la MINUSMA et des forces armées françaises. J'aimerais rendre hommage à tous ceux et celles qui ont fait le sacrifice ultime en service de la paix et de la sécurité au Mali.

Le Mali se trouve à un tournant historique. L'Irlande se félicite vivement des progrès réalisés dans la mise en place du Gouvernement et des institutions de transition. Nous saluons l'esprit d'initiative dont ont fait preuve la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine pour appuyer cette transition. Aujourd'hui, nous encourageons tous les Maliens à continuer d'œuvrer au succès de la transition dirigée par les civils et au retour à l'ordre constitutionnel. Nous appelons le Gouvernement à avancer vers la tenue d'élections inclusives, transparentes, libres, justes et crédibles dans un délai de 18 mois.

Nous avons maintenant une possibilité bien réelle de faire progresser le Mali vers une paix inclusive et durable. Le message délivré par le Président N'Daw à l'occasion du Nouvel An donne de l'espoir et propose une voie à suivre. Nous espérons que ces engagements se traduiront par des actions concrètes.

Je voudrais souligner un certain nombre de domaines dans lesquels des progrès sont à la fois nécessaires et réalisables. Nous savons que de nombreux Maliens partagent également ce point de vue.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste essentielle. Nous nous félicitons vivement de l'inclusion de la société civile dans le Gouvernement de représentants de transition, ainsi que de l'inclusion, pour la première fois, de quatre représentants des mouvements signataires. Nous y voyons une occasion de faire avancer le processus de paix. L'appui continu de la MINUSMA à la médiation et les efforts qu'elle déploie en vue d'une réconciliation communautaire sont essentiels pour prévenir les conflits et consolider la paix. Ils renforceront la mise en œuvre du plan.

Je tiens à souligner et à saluer les mesures prises pour accroître la participation des femmes au processus de paix. Nous avons entendu ce matin plusieurs orateurs y faire référence, et nous appelons à une plus grande participation des femmes à la transition politique. La participation des femmes contribuera à ancrer le processus. Je souligne que les femmes doivent être encouragées à participer pleinement, sur un pied d'égalité et de manière significative en tant qu'électrices, candidates et représentantes de leurs communautés, et qu'elles doivent être appuyées à cet égard. C'est dans l'intérêt du Mali. En tant que Coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, aux côtés du Mexique, nous avons l'intention de suivre et de contrôler la réalisation de progrès et, espérons-le, d'y contribuer.

Nous restons préoccupés par les niveaux de violence, notamment les conflits intercommunautaires et, comme nous l'avons entendu ce matin, les activités terroristes. Nous sommes également conscients que ces problèmes ne peuvent être réglés par les seules activités visant à assurer la sécurité. Nous devons contribuer à la lutte contre les causes profondes de l'instabilité en œuvrant ensemble en faveur d'un développement durable et inclusif. Cela doit être au cœur de tous nos efforts. Nous devons également prendre des mesures pour promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme, et pour renforcer les institutions démocratiques au Mali.

Il est clair que le rétablissement de l'autorité de l'État fait partie intégrante de la sécurité du Mali. L'appui de la MINUSMA aux forces de sécurité maliennes et aux autorités judiciaires joue un rôle important à cet égard. Par ailleurs, nous nous félicitons des efforts déployés pour faire avancer les processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'insertion, et soulignons qu'il convient d'envisager d'intégrer la protection de l'enfance dans ces travaux.

L'Irlande prend note du rapport de la commission internationale d'enquête pour le Mali et encourage le Gouvernement à y répondre de manière exhaustive. Il est essentiel de mettre fin à l'impunité si l'on veut briser le cycle du conflit et, surtout, renforcer la confiance dans les institutions de l'État. Nous appuyons fermement l'appel du Secrétaire général à enquêter sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits.

Nous restons particulièrement préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire, dont nous savons qu'elle est exacerbée par la maladie à coronavirus (COVID-19). La violence, l'augmentation des déplacements, l'insécurité alimentaire croissante et les effets néfastes des changements climatiques ont tous un impact. Le manque d'accès à l'éducation, en particulier pour les adolescentes, reste un défi majeur et, selon moi, un risque. Nous appelons le Gouvernement à s'attaquer à la violence sexuelle liée au conflit et à garantir l'accès des rescapés à la justice et aux services, y compris aux soins de santé sexuelle et procréative, et, bien entendu, à faire en sorte que les coupables répondent de leurs actes. Nous appelons toutes les parties à appuyer l'action humanitaire, à respecter les principes humanitaires et à faciliter l'acheminement d'une aide essentielle à ceux qui en ont besoin.

L'Irlande est particulièrement consciente des effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité au Mali. L'année dernière, nous avons eu l'honneur de présider, aux côtés du Mali et du Niger, une réunion sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU et l'insécurité liée aux activités pastorales. Selon nous, il faut faire davantage pour intégrer les menaces actuelles et futures liées au climat dans notre analyse et nos actions au Mali. En travaillant avec le Niger pour approfondir la compréhension du Conseil de sécurité sur les liens entre climat et sécurité, nous espérons braquer les projecteurs sur le Sahel et les défis particuliers que ces liens entraînent.

En conclusion, je demande à tous les États Membres de l'ONU de veiller à ce que la MINUSMA dispose de toutes les ressources nécessaires pour lui permettre de continuer à réaliser ses principales priorités, à savoir la protection des civils et l'appui à l'instauration de la paix au Mali. L'Irlande, mon pays, sait par expérience que le chemin de la paix n'est ni facile ni linéaire, mais que la paix est possible et qu'il faut la rechercher avec détermination. Nous sommes parfaitement conscients que le Mali a une responsabilité importante à assumer pour être à la hauteur des défis et des obligations aussi complexes, et nous voulons réitérer notre appui pour accompagner le Mali dans cette voie. Comme l'a dit M. Annadif aujourd'hui, nous osons espérer que cette voie mène à un avenir plus radieux et stable pour le Mali et le peuple malien.

Annexe VII

Déclaration de M^{me} Alicia Buenrostro Massieu, Représentante permanente adjointe du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Je remercie le Représentant spécial, M. Annadif, de son exposé, qui nous rappelle les défis qu'il reste à relever pour parvenir à la paix au Mali. Je tiens également à féliciter la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour son travail en faveur de la paix, et à exprimer, au nom de mon pays, nos condoléances pour la perte regrettable d'un membre de son personnel.

Le Mexique reconnaît l'importance de l'engagement du Gouvernement à respecter la Charte de la transition et tout ce qu'elle implique pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. C'est la seule option viable pour avancer vers la réconciliation nationale. La création du Conseil national de transition, le mois dernier, pose les bases institutionnelles pour préparer précisément la transition démocratique que la société malienne exige et mérite. Il importe que, avec l'appui du Conseil de sécurité et la coopération de la communauté internationale, le travail législatif commence et que les institutions nécessaires soient mises en place pour organiser des élections dans les délais convenus.

Étant donné le contexte précaire actuel, la MINUSMA doit user de ses bons offices pour s'assurer que le processus de transition est inclusif et ne donne pas lieu à de nouvelles hostilités entre les acteurs politiques au Mali. Il convient donc de collaborer étroitement avec des organisations régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le Mexique note avec satisfaction que neuf femmes ont participé à la réunion de novembre dernier du Comité de suivi de l'Accord. Cependant, les femmes ne représentent que 31 % des participants. Leur participation ne doit pas seulement être une question de quotas. Par conséquent, nous aimerions que les prochains rapports du Secrétaire général nous fournissent davantage de données qualitatives pour mieux évaluer le rôle joué par les femmes dans le processus de paix et dans la vie politique du Mali. Ces données nous permettront d'évaluer le degré de présence et de participation des femmes dans ces processus, et nous aideront à vérifier que des conditions propices à l'inclusion sont effectivement en place.

Mon pays déplore par ailleurs que les violations des droits de l'enfant continuent à se produire en toute impunité. Le Mexique condamne catégoriquement le recrutement d'enfants par des groupes armés et demande aux autorités nationales de respecter leurs engagements internationaux en matière d'enquête et de répression pour ces crimes inacceptables.

L'accès à la justice est essentiel pour faciliter la réconciliation entre les Maliens. La communauté internationale doit soutenir le renforcement des institutions judiciaires du pays, et les autorités nationales doivent respecter l'indépendance de ces institutions et s'abstenir de les utiliser à des fins politiques.

Malheureusement, les activités des groupes terroristes et les violences intercommunautaires continuent de causer la mort de civils et la destruction des moyens de subsistance de communautés entières, en particulier dans le centre et le nord du Mali. Nous constatons avec inquiétude l'expansion de cette violence. Il est particulièrement préoccupant que des attentats au moyen d'engins explosifs improvisés aient été signalés dans le sud du pays au cours des derniers mois. La

coordination entre tous les acteurs internationaux ayant une présence militaire et le Gouvernement malien est essentielle pour prévenir une nouvelle escalade de la violence.

La prolifération des armes de petit calibre, des armes légères et des engins explosifs improvisés reste un défi majeur. Nous saluons les efforts déployés par la MINUSMA dans ce domaine, mais ils ne sont pas suffisants pour lutter efficacement contre un fléau qui fait des ravages au sein de la société malienne.

En sa qualité de Président du Comité des sanctions concernant le Mali, le Mexique exprime son intérêt à maintenir une coopération étroite avec les membres du Conseil de sécurité et à entretenir un dialogue permanent avec les organisations régionales et les pays voisins. Le régime de sanctions doit soutenir le processus politique interne et ne doit pas être une simple procédure administrative sans but précis.

Annexe VIII

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je voudrais, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir, le Niger, le Kenya et la Tunisie, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines, adresser un vibrant hommage à M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour la qualité de son exposé ainsi que pour les efforts personnels qu'il déploie pour la stabilisation durable du Mali.

Presque quatre mois après l'installation des autorités de transition, l'heure est venue de jeter un regard rétrospectif sur ce qui a pu être fait et ce qu'il reste à faire dans ce pays frère, où il n'est pas exagéré de dire que les autorités de transition ont œuvré avec réussite à l'amélioration du climat politique qui, il n'y a pas si longtemps de cela, nous avait fortement préoccupé.

Il y a deux jours de cela, lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2020/1293), le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) nous avait présenté sans complaisance la situation dans la région, faite d'espoir s'agissant des processus politiques et de fortes inquiétudes en ce qui concerne la situation sécuritaire (voir S/2021/43). Les progrès enregistrés sont, il convient de le dire, à mettre à l'actif des pays qui ont organisé des élections paisibles, mais aussi des institutions comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'UNOWAS qui les ont soutenus.

S'agissant tout particulièrement du Mali, je voudrais, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, saluer les efforts consentis par les autorités de la transition dans la mise en œuvre de l'Accord de paix dans le processus d'organisation des élections devant marquer le retour du pays à un ordre constitutionnel normal. Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines se félicitent également du parachèvement de la mise en place des organes de la transition : de la situation, le 18 décembre 2020, par les parties à l'accord de la feuille de route actualisée des actions prioritaires de la mise en œuvre de l'accord ; de la fixation des échéances (révision de la Constitution, relecture des textes sur les collectivités territoriales et la police territoriale, clarification prévue du concept de « Forces de défense et de sécurité reconstituées ») ; des mesures prises et de celles prévues dans le cadre de la zone de développement des régions du nord du Mali ; des mesures relatives à la réconciliation et la justice ; des avancées fortes dans le cadre de la lutte contre l'impunité ; de la situation sécuritaire au centre du pays ainsi que du rôle du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de sa force conjointe.

Au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, je voudrais remercier l'Union européenne et ses États membres pour le précieux soutien qu'elle apporte à la mise en œuvre du cadre de conformité sur les droits de l'homme, à travers le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de même que pour son soutien additionnel. La mise à disposition à la Force conjointe, depuis le 3 juin 2020, d'un poste de commandement à Bamako est une autre réalisation que nous saluons, compte tenu de son importance. En cette phase cruciale de sa transition, le Mali a besoin du soutien de tous, pour rendre irréversibles les avancés que je viens de citer.

Aussi, comme prôné jusque-là par les nouvelles autorités, tout devrait être fait pour que les prochaines élections soient libres, transparentes et inclusives, dans la mesure où ces dernières années, les contestations électorales ont, régulièrement, été à la base des crises qui ont durement secoué la nation malienne. C'est notre espoir que la récente visite au Mali de M. Goodluck Jonathan, Haut-Représentant de la CEDEAO pour le Mali, contribuera à paver le chemin devant conduire à l'organisation de ces élections. Sans nul doute, le Sommet de la CEDEAO, prévu à Abuja, en février prochain, se penchera sur l'accompagnement de la transition au Mali.

Nous saluons également la volonté affichée par les autorités maliennes de redynamiser l'armée malienne afin qu'elle puisse assurer au mieux son rôle régalien de défense de la souveraineté et de l'intégrité du territoire malien. D'ores et déjà, elle remporte des victoires face aux forces du mal. Elle participe aussi à toutes les opérations conjointes avec ses alliés.

Je voudrais également, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines, saluer les efforts probants que continue de déployer la MINUSMA, et déplorer les pertes en vies humaines dans ses rangs, soit du fait de lâches attaques des groupes armés terroristes ou du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont la seconde vague s'annonce encore plus préoccupante pour les États de la région. À cet égard, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent doit rester une priorité, non seulement pour le Mali mais dans toute l'Afrique, où les tendances du terrorisme sont une grande préoccupation. En particulier, l'utilisation d'engins explosifs improvisés sur les routes principales de ravitaillement est préoccupante.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines comptent donc sur le soutien continu du Conseil de sécurité pour appuyer les autorités nationales, afin que les progrès engrangés ne soient pas perdus au profit d'éléments extrémistes. C'est dans ce contexte que nous soutenons la Force conjointe du G5 Sahel et cherchons à lui demander qu'elle continue à recevoir l'appui adéquat, notamment financier, qui lui est indispensable pour mener à bien ses tâches et son mandat. Aussi, le soutien déterminant de la MINUSMA dans le cadre de la stabilisation et du rétablissement progressif de l'autorité de l'État dans le centre et dans le nord du Mali est à saluer. Il en va de même pour son appui déterminant, qui a permis le redéploiement des unités reconstituées malgré quelques difficultés résiduelles.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines estiment qu'à l'image du programme socioéconomique relatif aux combattants non intégrés, mis en œuvre avec l'appui de la MINUSMA et de la Banque mondiale, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration devrait s'articuler de façon à faire de l'armée un acteur majeur de développement. À cet effet, les formations que les militaires et les anciens combattants intégrés reçoivent devraient aller au-delà du seul aspect sécuritaire. Des compétences additionnelles dans le domaine du génie civil, de l'agriculture et de l'élevage permettront à ces anciens combattants, nous en sommes convaincus, de valablement contribuer au redressement des zones affectées et à l'édification d'un Mali de prospérité, de paix et justice.

En outre, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont profondément préoccupés par la situation humanitaire qui a été exacerbée par la pandémie de COVID-19. Nous saluons les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour avoir intensifié leurs efforts en vue de répondre aux besoins humanitaires. Compte tenu de cette seconde vague de la pandémie, de la détérioration de la situation en matière de sécurité et du contexte politique tendu, l'assistance aux populations vulnérables, en particulier aux femmes, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, doit rester sans entraves et à la mesure de leurs besoins.

C'est dans cette optique que nous saluons les actions de médiation et d'aide humanitaire de la MINUSMA qui ont facilité, dans plusieurs localités, l'accès à l'aide humanitaire, mais surtout la désescalade de la violence entre les communautés. Nous saluons l'apaisement des tensions liées à la gestion de la commune d'Aguelhok, suite au récent accord des 7 et 8 janvier 2021, à Anéfis, entre les dirigeants des ex-rebelles de la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger. À cet égard, le Kenya, la Tunisie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Niger réitèrent leur appel à accorder une plus grande attention au phénomène déstabilisateur des conflits intercommunautaires, à travers une action coordonnée, qui pourrait consister à la mise sur pied d'un projet conjoint entre le G5 Sahel et l'ONU, en vue d'endiguer les causes profondes et de prévenir la récurrence de ces conflits.

En ce jour marquant l'an un depuis la tenue du Sommet de Pau du 13 Janvier 2020, la situation au Mali et dans la sous-région continue d'être une source de grave préoccupation, même si les opérations antiterroristes de la Force conjointe du G5 Sahel ont permis de réduire de façon significative la capacité de nuisance des groupes armés terroristes au Sahel central, comme l'a attesté le dernier rapport du Secrétaire général sur la question. Bien évidemment, la nature asymétrique des attaques que nous subissons, y compris celles récemment survenues au Niger et au Nigéria, nous impose une vigilance accrue et permanente.

Tout en appréciant le soutien des autres partenaires et de la MINUSMA à la Force conjointe, les insuffisances du mécanisme de soutien répertoriées dans les récentes évaluations du Secrétaire général nous appellent à un effort de réadaptation de nos stratégies d'intervention dans le Sahel. C'est l'avis des trois membres africains du Conseil de sécurité et de Saint-Vincent-et-les Grenadines que le prochain renouvellement du mandat de la MINUSMA devrait être l'occasion de retirer la tâche supplémentaire de soutien à la Force conjointe dévolue par la résolution 2391 (2017), afin de lui permettre de mieux se focaliser sur ses priorités stratégiques, eu égard à la situation qui prévaut actuellement sur le terrain. En contrepartie, un bureau d'appui des Nations Unies dédié à la Force devrait être créé. L'alternative serait que ledit bureau d'appui puisse apporter des contributions volontaires qui serviraient à financer l'appui logistique, opérationnel et tactique à la Force conjointe.

Pour conclure, et comme je le disais au début de mon intervention, l'heure doit être au bilan afin d'évaluer et d'ajuster nos actions. Nous devons repenser et harmoniser nos stratégies d'intervention afin de permettre aux Maliens d'être les acteurs majeurs de la stabilisation de leur pays.

Annexe IX

Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial, M. Annadif, pour ses mises à jour opportunes. Je salue également la présence de l'Ambassadeur Issa Konfourou et la participation régulière du Mali à ces réunions.

Cinq mois se sont écoulés depuis le coup d'État à Bamako. Les progrès au Mali et la stabilité dans la région dépendent maintenant d'une transition pacifique, inclusive et efficace vers la normalité constitutionnelle. Il reste un peu plus d'un an avant la tenue d'élections libres, équitables et démocratiques. Mais le peuple malien doit déjà commencer à ressentir une certaine amélioration pendant la transition, et cela doit se faire conformément à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015.

Pour ce qui est de la transition et au-delà, je voudrais souligner trois points essentiels.

Premièrement, des processus politiques inclusifs sont essentiels, et la participation des femmes est nécessaire pour obtenir des résultats durables. Bien qu'il soit nécessaire de renforcer l'inclusion, je tiens à relever ici un fait positif. Nous nous félicitons de l'inclusion de neuf femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord. Leur contribution aux discussions sur les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, les réformes, l'éducation, le développement, la réconciliation, la justice et d'autres questions est cruciale. Nous espérons que leur inclusion marque une tendance vers la participation et la représentation pleine, équitable et effective des femmes à tous les niveaux. La Norvège continuera de soutenir ces efforts à chaque étape.

Deuxièmement, les civils, notamment les enfants, doivent être protégés. C'est pourquoi la Norvège participe depuis le début à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). À l'heure où nous parlons, nous déployons à nouveau un avion de transport à la Mission dans le cadre d'un programme de rotation novateur établi avec les pays partenaires en 2016. Nous fournissons également une équipe de police spécialisée qui aide le Mali à renforcer ses capacités dans la lutte contre l'impunité.

Nous sommes préoccupés par les récentes informations faisant état de violations graves et d'exactions contre les enfants, notamment l'enrôlement forcé et la violence sexuelle et fondée sur le genre. En conséquence, nous considérons que la contribution de la MINUSMA au renforcement de l'état de droit est plus importante que jamais.

Nous appelons les autorités maliennes, avec l'aide de partenaires, à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport de la Commission internationale d'enquête pour le Mali. Le respect des obligations du droit international et l'application du principe de responsabilité sont essentiels pour rétablir la confiance, briser les spirales de la violence et restaurer l'autorité et la légitimité de l'État. L'impunité doit cesser et les autorités nationales doivent montrer l'exemple. Nous nous félicitons donc que la lutte contre l'impunité soit une priorité dans la feuille de route du Gouvernement de transition.

Troisièmement, afin de formuler des solutions viables et à long terme aux défis complexes du Mali, il est nécessaire d'aborder les objectifs de sécurité globale au-delà de la lutte contre les groupes armés. Le rétablissement de l'autorité de l'État et des services de base dans tout le pays, y compris un enseignement de qualité, est essentiel. Le Mali ne peut pas se permettre de perdre une génération.

Nous demandons également à toutes les parties prenantes de continuer à garantir un accès sûr et sans entrave aux acteurs humanitaires et de renforcer la coordination civilo-militaire. En outre, il est important de s'attaquer et de s'adapter aux effets actuels et à long terme des changements climatiques, qui entraînent une pénurie de ressources et renforcent les conflits existants.

Enfin et surtout, il ne faut pas sous-estimer l'importance du dialogue et de la réconciliation. Le mandat de la MINUSMA prévoit un appui au dialogue avec toutes les parties prenantes et entre elles. Bref, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes.

Avant de conclure, je voudrais profiter de ce début d'année pour rendre hommage à toutes les personnes qui œuvrent en faveur du progrès au Mali. Le rapport du Secrétaire général (S/2020/1281) illustre clairement les tâches difficiles auxquelles elles sont confrontées.

Nous adressons nos condoléances à la France, qui a récemment perdu cinq soldats dans la lutte contre le terrorisme au Mali, et exprimons notre préoccupation concernant l'attentat à l'engin explosif improvisé qui a visé un convoi de la MINUSMA à Tombouctou ce matin.

Nous félicitons également le Représentant spécial Annadif, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine pour les rôles clefs qu'ils continuent à jouer depuis le coup d'État du mois d'août. Nous avons entendu leurs appels à poursuivre notre appui au Mali.

En tant que nouveau membre du Conseil, la Norvège restera un partenaire constructif du Mali, notamment dans le cadre de la MINUSMA et d'autres efforts internationaux.

Annexe X**Déclaration de M^{me} Anna Evstigneeva, Représentante permanente adjointe de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Mahamat Saleh Annadif, de son exposé sur la situation dans le pays et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous prenons note de son optimisme prudent.

Nous saluons le fait que les autorités de transition prennent les mesures appropriées pour rétablir l'ordre constitutionnel. Une Charte de la transition a été adoptée et le Conseil national de transition a commencé ses travaux. Il est important que les autorités engagent un dialogue avec toutes les parties prenantes, y compris la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 et la Coordination des mouvements de l'Azawad. Leurs représentants ont rejoint le Gouvernement, ce qui représente une étape importante sur la voie de la réconciliation nationale. Nous espérons que les nouvelles autorités feront tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir le respect du calendrier de la période de transition de 18 mois à l'issue de laquelle des élections législatives et présidentielle doivent être organisées.

La stabilisation de la situation dans le pays dépend de la stricte application par le Gouvernement de transition et les autres forces politiques des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Nous espérons que le dialogue constructif mené à cet égard avec les groupes signataires, qui porte déjà ses fruits, se poursuivra. Une deuxième phase du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants a été convenue. Les réformes du secteur de la sécurité et de la gouvernance doivent se poursuivre, et les intérêts de toutes les communautés du pays, en particulier celles vivant dans les territoires du nord, doivent être dûment pris en compte.

Nous ne pouvons pas laisser les terroristes tirer profit des difficultés actuelles. À en juger par la fréquence croissante de leurs attaques, ils ont gagné en confiance. Leurs attaques visent des civils, des soldats de la paix de l'ONU et des soldats d'autres États qui aident le Mali dans la lutte contre le terrorisme.

Nous sommes préoccupés par la situation dans le triangle Liptako-Gourma, où les militants se battent pour définir les limites de leurs sphères d'influence et pour le contrôle des canaux de contrebande et de l'approvisionnement en drogue et en armes. Il y a maintenant des affrontements intercommunautaires chroniques à Mopti et à Ségou. Dans tout le pays, on constate une augmentation de la fréquence des attaques, et les enlèvements, le banditisme, le racket et les vols se multiplient, et les violations des droits de l'homme sont en augmentation.

La situation humanitaire au Mali est très préoccupante. En raison de la pandémie de coronavirus, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire a considérablement augmenté. De nombreuses écoles restent fermées, et les établissements médicaux sont surchargés. Cela exige une réaction urgente de la part des organismes humanitaires.

Nous appuyons les efforts de médiation politique déployés par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Mali. Nous saluons particulièrement le rôle de la CEDEAO et appelons les autorités maliennes à coopérer activement avec leurs homologues de la région. Nous nous félicitons que des mesures visant à rétablir l'ordre constitutionnel ont conduit à la levée des restrictions imposées par la CEDEAO sur le Mali.

Nous ne devons pas oublier que la situation au Mali est cruciale pour la sécurité régionale. Nous espérons que la pleine participation des Forces armées maliennes aux opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) sera effective et que la décision prise par les pays africains en 2020 d'intensifier la lutte contre le terrorisme sera mise en œuvre. L'idée de la Commission de l'Union africaine de déployer une Force africaine repositionnée dans la région du Sahel mérite d'être soutenue.

Une coopération et une coordination étroites entre Bamako et la MINUSMA restent impératives. Les soldats de la paix doivent continuer à remplir rigoureusement leur mandat dans le nord et le centre du pays. Nous nous félicitons du concours apporté par la MINUSMA dans la construction des bases des Forces armées maliennes à Gao, Kidal et Tombouctou, ainsi de l'assistance qu'elle apporte à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous rappelons toutefois que c'est aux Maliens eux-mêmes qu'il incombe au premier chef de protéger les civils, de rétablir le contrôle sur les territoires du nord et de régler les problèmes socioéconomiques et autres.

Pour terminer, nous voudrions exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour sa direction efficace de la Mission.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais remercier le Représentant spécial Annadif de son exposé éclairant et détaillé, et je voudrais d'emblée présenter mes condoléances à tous les proches des personnes qui ont perdu la vie dans le cadre du conflit, notamment les membres des forces maliennes et internationales et les soldats de la paix des Nations Unies. Je pense notamment aux soldats français servant dans l'opération Barkhane qui ont récemment été victimes d'une attaque, ainsi qu'aux victimes de l'attaque aux engins explosifs improvisés perpétrée contre un convoi à Tombouctou ce matin.

À la dernière séance du Conseil consacrée au Mali, en octobre (voir S/PV.8765), le Royaume-Uni a appelé les parties à mettre pleinement en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali sans plus tarder. Nous avons souligné en particulier que nous espérons que le Gouvernement de transition prendrait des mesures pour prendre en main le processus de paix, lutter contre l'impunité et organiser des élections dans un délai de 18 mois.

Je me félicite des efforts déployés à cet égard au cours des trois derniers mois par le Gouvernement de transition et les autres parties signataires. Le Royaume-Uni se félicite de la création du Conseil national de transition, de la publication d'une Charte de la transition et des consultations sur la pleine opérationnalisation de la Zone de développement des régions du nord, qui sont en cours.

Nous nous félicitons également des mesures prises pour achever la première phase du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et pour lancer la seconde phase, et nous espérons que cela ouvrira la voie à une réforme plus large du secteur de la sécurité.

Par ailleurs, nous notons avec une vive satisfaction que, pour la première fois, neuf femmes ont intégré le Comité de suivi de l'Accord en tant que représentantes des parties signataires. Nous encourageons le Gouvernement de transition à poursuivre ces efforts et à veiller à ce que les réformes nécessaires soient mises en œuvre et à ce que les préparatifs des élections se poursuivent sans retard.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Nous restons préoccupés par les informations faisant état de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, notamment de violences fondées sur le genre et de cas de recrutement d'enfants par des groupes armés. Nous espérons que le Gouvernement de transition veillera à ce que des enquêtes rapides, approfondies et transparentes soient menées sur ces allégations, notamment celles qui figurent dans le récent rapport de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) concernant les manifestations qui ont eu lieu à Bamako et dans la région en juillet.

Comme l'a dit le Secrétaire général, la justice et la réconciliation peuvent briser le cercle vicieux de la violence. Nous sommes tout à fait d'accord et nous continuons d'encourager les forces maliennes et les autres forces régionales à coopérer avec les mécanismes de surveillance des droits de l'homme de l'ONU. Cela est essentiel non seulement par principe, mais aussi en tant que pilier de la consolidation de la paix et de la lutte contre l'insurrection.

Dans le même ordre d'idées, nous exhortons également les autorités de transition à veiller à ce que les droits de l'homme et les procédures régulières soient respectés dans le cadre de l'état d'urgence actuel et des arrestations récentes de

personnalités politiques et médiatiques maliennes. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel de l'ONU sont également d'une importance capitale. Je suis d'accord avec le Secrétaire général pour dire que de réels progrès s'imposent dans les enquêtes et les procès relatifs aux crimes commis contre les soldats de la paix des Nations Unies au Mali, notamment pour faire bien comprendre que ces crimes ne resteront pas impunis.

Je voudrais faire une dernière observation sur l'importance de l'inclusion. Pour atteindre les objectifs fondamentaux de l'accord de paix, il faut que toutes les parties se sentent pleinement associées à ce processus. Nous notons avec une vive satisfaction que, pour la première fois, des représentants de chacune des parties signataires font partie du Gouvernement et des femmes représentant chacune des parties signataires ont participé aux réunions du Comité de suivi de l'Accord. C'est un pas important vers l'inclusion.

Nous encourageons le Gouvernement de transition à prendre des mesures similaires pour adopter une approche plus inclusive alors qu'il œuvre à la réalisation de ses autres priorités, en associant toutes les parties prenantes afin de contribuer à forger un consensus sur la manière de mettre en œuvre des réformes difficiles mais nécessaires et de régler les problèmes qui ont conduit à des grèves de travailleurs.

Pour terminer, nous espérons voir, dans les mois à venir, de nouveaux progrès dans la mise en œuvre du processus de paix, la lutte contre l'impunité et la préparation des élections. Dans le contexte d'une insécurité persistante et d'une aggravation des besoins humanitaires, il est plus urgent que jamais de prendre des mesures efficaces et inclusives concernant ces priorités.

Le Royaume-Uni est prêt à apporter son aide. Nous avons récemment annoncé une aide d'urgence supplémentaire de plus de 10,5 millions de dollars en faveur des personnes les plus vulnérables dans le centre du Sahel. Nous sommes fiers de nous joindre aux soldats de la paix ressortissants de plus de 60 pays dans le cadre de la MINUSMA. Cela témoigne de l'importance que le Royaume-Uni attache aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et à leur rôle pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

Je voudrais conclure mon intervention en remerciant les collègues de l'ONU de l'appui sans faille qu'ils ont fourni à nos contingents au cours de leurs premières semaines au Mali.

Annexe XII

Déclaration de M. Richard Mills, Représentant permanent adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie le Représentant spécial de son exposé.

Qu'il me soit tout d'abord permis de m'associer à mes collègues pour exprimer mes condoléances les plus sincères aux familles des personnes qui ont perdu la vie lors des récentes violences dans la région, notamment dans les récents attentats terroristes au Niger et dans les attaques perpétrées contre des soldats français au Mali, qui ont fait cinq morts. Les États-Unis condamnent ces attaques et d'autres attaques de ce genre dans les termes les plus catégoriques.

Comme nous l'a dit le Représentant spécial, la période actuelle est une période très favorable pour que le Gouvernement de transition au Mali jette les bases d'un pays plus sûr, plus prospère et plus démocratique. Les États-Unis saluent les mesures prises par le Gouvernement malien de transition pour honorer ses engagements envers ses citoyens et pour progresser vers la réalisation de ces objectifs.

Les États-Unis appuient le programme de réforme annoncé par le Gouvernement de transition et le Groupe d'appui à la transition dirigé par l'Afrique en novembre dernier. Ce programme est axé sur la sécurité, la gouvernance, un nouveau pacte social, les élections et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

Les États-Unis exhortent le Gouvernement de transition à concentrer ses efforts sur les questions prioritaires pour que des progrès concrets soient réalisés d'ici à avril 2022. Quelles sont ces priorités ? Premièrement, des élections libres et régulières doivent être organisées dans les délais convenus. Deuxièmement, les Maliens doivent lutter contre l'impunité – l'impunité entourant la corruption – et doivent prendre des mesures pour faire face aux violations des droits de l'homme et aux atteintes à ces droits. Il est essentiel de faire des progrès dans ces domaines pour rétablir de bonnes relations entre le Gouvernement et ses citoyens. Troisièmement, les Maliens doivent faire preuve d'un engagement en faveur de la gouvernance inclusive, en particulier la fourniture ciblée de services de base dans le nord du Mali, comme le prévoit l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

La tenue d'élections libres et régulières dans les 14 prochains mois est essentielle pour que le pays soit à nouveau dirigé par un Gouvernement démocratiquement élu. Les États-Unis se félicitent des garanties récentes données par le Gouvernement de transition, selon lesquelles le calendrier des élections législatives et présidentielle sera respecté. Les Maliens méritent d'avoir la possibilité de choisir leurs propres dirigeants, comme l'ont dit mes collègues, et de faire en sorte que le prochain Gouvernement élu dispose de la légitimité nécessaire pour promouvoir des réformes.

Les États-Unis exhortent le Gouvernement de transition à organiser les élections de manière crédible et transparente, dans le cadre d'un processus largement représentatif. Le Gouvernement doit également désigner des autorités électorales indépendantes et techniquement compétentes pour gérer les élections et qui seront perçues comme telles.

Le Gouvernement de transition a fait un pas en avant qu'il convient de noter dans la lutte contre la corruption en déclarant publiquement son engagement à exiger des fonctionnaires qu'ils déclarent leurs avoirs. Il faut maintenant appliquer cette règle, et ceux qui se rendent coupables d'abus de biens publics doivent en répondre.

L'état de droit doit également s'étendre aux droits de l'homme. Nous applaudissons l'engagement pris publiquement par le Président de transition s'agissant d'améliorer le bilan des forces de défense maliennes en matière de droits de l'homme et prenons note de la stricte interdiction prononcée par le Ministère de la défense du recrutement d'enfants de moins de 15 ans. Nous appelons à une application rigoureuse de cette interdiction et à la poursuite des progrès vers une plus grande professionnalisation des Forces de défense et de sécurité maliennes. Les États-Unis exhortent le Gouvernement de transition à honorer son engagement en menant des enquêtes exhaustives et transparentes et en poursuivant les auteurs de violations des droits de l'homme et d'abus en temps utile.

En ce qui concerne l'Accord d'Alger, les États-Unis sont encouragés d'apprendre que les femmes ont été nombreuses à participer à la première réunion du Comité de suivi de l'Accord tenue par le Gouvernement de transition, et espèrent voir à l'avenir leur participeront pleine, effective et véritable à la mise en œuvre de l'Accord, comme l'a souligné mon collègue irlandais (annexe VI).

En tant que premier donateur humanitaire dans la région du Sahel, les États-Unis restent un partenaire solide du peuple malien et nourrissent l'espoir que, dans les mois à venir, le pays avancera sur la voie d'une réforme durable et réalisera des progrès à l'aune des objectifs de référence fixés dans l'Accord d'Alger.

Annexe XIII

Déclaration de M. Pham Hai Anh, Chargé d'affaires par intérim du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé éclairant (annexe I). Nous saluons la participation de l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali, à la présente réunion.

Nous saluons les efforts et les progrès réalisés par les parties concernées en ce qui concerne l'application de la feuille de route pour la transition au Mali. La mise en place du Gouvernement de transition et des institutions de la transition constituent des étapes essentielles pour le travail à accomplir dans le pays en 2021. Tout en soulignant l'importance que revêt la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, de 2015, nous considérons également que la représentation des mouvements signataires au sein du Gouvernement constitue une occasion de taille, qui doit être saisie pour faire avancer le processus de paix.

Dans ce contexte, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Représentant spécial en faveur d'un processus de transition pacifique et inclusif permettant de réaliser les réformes institutionnelles et électorales avant la tenue des élections prévues. Il est important que le Gouvernement de transition, le Parlement et les parties concernées renforcent la confiance mutuelle, règlent leurs différends et œuvrent de concert dans un esprit de réconciliation. Un calendrier des élections peut aider à planifier non seulement leur organisation et la participation du peuple malien, mais aussi l'assistance de la communauté internationale et de l'ONU, le cas échéant. Nous continuons à souligner l'importance d'une participation accrue et véritable des femmes au processus politique et nous nous félicitons de l'aide apportée par la MINUSMA au Mali à cet égard, tout en notant la forte présence des femmes dans les composantes policière et civile de la Mission.

Nous réaffirmons par ailleurs que les parties concernées et les groupes armés signataires doivent assumer leurs responsabilités, s'approprier le processus de paix et démontrer leur bonne foi en accélérant la mise en œuvre de l'Accord de paix.

La situation en matière de sécurité au Mali est toujours préoccupante en raison de la violence, des actes terroristes et des conflits intercommunautaires. Les groupes terroristes et extrémistes ont multiplié leurs attaques incessantes contre les civils, les soldats de la paix des Nations Unies et les forces de sécurité, en particulier dans le centre du Mali, notamment à Ségou et à Mopti. Nous condamnons ces attaques et exprimons nos plus sincères condoléances au Gouvernement et au peuple maliens, en particulier aux familles de ceux qui ont perdu la vie. Les auteurs de ces attaques doivent être traduits en justice.

Nous engageons les parties concernées et les signataires à répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Il est impératif que toutes les parties cessent les hostilités et ne ménagent aucun effort pour relever les énormes défis auxquels le Mali est confronté.

À cet égard, nous félicitons la MINUSMA des efforts qu'elle déploie pour promouvoir la présence de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali, et saluons les opérations de lutte contre le terrorisme menées par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous soulignons qu'il importe de redéployer les unités reconstituées des Forces armées maliennes, en particulier dans le nord.

Nous restons préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Mali, ainsi que par l'augmentation des violences sexuelles, des abus liés à la propagation de l'extrémisme violent, du terrorisme, du recrutement d'enfants, de l'insécurité alimentaire et de la criminalité organisée. À cela s'ajoutent la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la violence intercommunautaire et les effets néfastes des changements climatiques qui continuent d'exacerber les besoins humanitaires. En octobre 2020, on comptait plus de 300 000 personnes déplacées, soit une hausse de près de 23 000 par rapport au mois de juillet. Plus de 188 000 enfants âgés de 6 à 59 mois devraient être confrontés à une malnutrition aiguë sévère, ce qui représente une augmentation de plus de 20 000 par rapport au début de l'année 2020.

Aussi renouvelons-nous notre appel aux parties pour qu'elles respectent leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et protègent les civils, en particulier les femmes et les enfants. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux donateurs et aux partenaires pour qu'ils fournissent un soutien adéquat afin d'aider le Mali à répondre à ces besoins humanitaires.

Enfin et surtout, nous insistons sur la nécessité d'une approche cohérente et intégrée des défis humanitaires, de sécurité et de développement social au Mali. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par l'ONU, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la communauté internationale pour faciliter le processus de transition et promouvoir la paix et la sécurité au Mali.

Annexe XIV**Déclaration de M. Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, pour la brillante présidence tunisienne du Conseil de sécurité durant ce mois de janvier et vous assurer de la pleine coopération du Mali. Qu'il me soit permis ensuite de réitérer mes chaleureuses félicitations et mes vœux de plein succès à l'Inde, à l'Irlande, au Kenya, au Mexique et à la Norvège dans l'accomplissement de leur mandat de nouveaux membres du Conseil.

Dans la même veine, je tiens à remercier les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Indonésie et de la République dominicaine pour leur immense contribution à la recherche de la paix et de la sécurité internationales durant les deux ans écoulés.

Je ne voudrais pas clore ce chapitre des appréciations sans réitérer la profonde gratitude du peuple et du Gouvernement maliens au Conseil de sécurité, au Secrétaire général António Guterres, aux pays contributeurs de troupes à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi qu'à l'ensemble des pays amis et organisations partenaires du Mali, pour les efforts inestimables qu'ils continuent de déployer en faveur de la paix, de la stabilité et de la réconciliation au Mali.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général sous examen (S/2020/1281), et je remercie M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA, pour sa présentation, ainsi que sa mise à jour des derniers développements au Mali. Je remercie par la même occasion chacun des membres du Conseil pour les observations et les commentaires qu'ils viennent de formuler. Le Gouvernement malien prend acte du rapport du Secrétaire général et je voudrais, en son nom, présenter les observations suivantes.

Je commence par confirmer que la période sous examen couverte par le rapport a été marquée par le parachèvement de la mise en place des organes de la transition, avec l'installation du Conseil national de transition (CNT), composé de 121 membres issus de l'ensemble des forces vives de la nation malienne. Je rappelle que le CNT est l'organe législatif de la transition. À cet égard, il va jouer un rôle important dans l'examen et l'adoption des réformes politiques et institutionnelles nécessaires à la refondation de l'État malien.

Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et sa mise en œuvre demeurent l'un des piliers de la feuille de route de cette transition. La reprise des travaux du Comité de suivi de l'Accord, après plusieurs mois de suspension en lien avec la situation socio-politique agitée du pays, a ainsi marqué une étape majeure de la relance du processus de paix. Le Premier Ministre, S. E. M. Moctar Ouane, a présidé, le 16 novembre 2020, la cérémonie d'ouverture de la quarante et unième session du Comité de suivi de l'Accord. Le Premier Ministre a saisi cette occasion pour appeler à la redynamisation du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), à l'accélération des réformes politiques et institutionnelles, au soutien aux actions de développement et à la relance du chantier de la réconciliation.

À l'issue de cette importante réunion, les consultations entre les parties maliennes se sont poursuivies pour aboutir à la signature, le 18 décembre 2020, de la feuille de route actualisée des actions prioritaires de la mise en œuvre de l'accord

de paix. Ainsi, sur les questions politiques et institutionnelles, cette feuille de route actualisée fixe à juin 2021 l'échéance du processus de révision de la Constitution, en conformité avec les dispositions de l'Accord et avec l'implication des mouvements signataires. De même, la relecture des textes comme le code des collectivités territoriales et la loi sur la libre administration, en conformité avec la Constitution révisée et les dispositions de l'Accord d'Alger, interviendra en août 2022 au plus tard. Les textes relatifs à la police territoriale et à la réorganisation territoriale seront finalisés et adoptés en février et en mars 2021 respectivement.

Au titre des questions de défense et de sécurité, les parties maliennes ont convenu, dans la nouvelle feuille de route, de tenir dans le courant de ce mois de janvier 2021 une rencontre au niveau décisionnel pour avoir une compréhension commune du concept des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées, ainsi que des modalités de sa mise en œuvre. Cette réunion vise à régler définitivement la question des quotas civils et militaires, de la chaîne de commandement, des inaptes et des combattants anciennement membres des Forces de défense et de sécurité maliennes. Cependant, le processus global de DDR et d'intégration se poursuit. À cet égard, l'objectif d'intégrer 1 687 ex-combattants au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le cadre de la deuxième phase du processus de DDR accéléré avant la fin de 2020 a été atteint, avec l'intégration à ce jour de 1 313 ex-combattants des mouvements signataires et l'enregistrement des 451 restants.

S'agissant des questions de développement économique et social, le Gouvernement a procédé à la mise en place, en janvier 2020, de la Zone de développement des régions du nord, notamment ses organes à travers la désignation du Président et du Vice-Président du conseil consultatif interrégional et les conditions de nomination du Secrétaire permanent. Le Gouvernement va organiser en février 2021 une table ronde avec la participation des partenaires pour la mise en œuvre de la stratégie spécifique de développement des régions du nord. Sur les fonds disponibles, le Gouvernement compte lancer en février 2021 au moins un projet structurant par région dans la Zone de développement des régions du nord.

Enfin, sur les questions de réconciliation, de justice et les questions humanitaires, le Gouvernement ambitionne d'accélérer l'adoption de la loi sur le rôle des cadis et des autorités traditionnelles dans la distribution de la justice, pour avril 2021, et d'accélérer l'adoption de la politique nationale de réparation, proposée par la Commission vérité, justice et réconciliation, pour le premier trimestre 2021. Enfin, le Gouvernement ambitionne d'adopter le décret d'application de la Loi d'entente nationale pour mars 2021. Je voudrais ici souligner, en outre, que la Commission vérité, justice et réconciliation, après avoir collecté plus de 19 000 dépositions de victimes, a tenu le 5 décembre dernier sa deuxième audience publique, au cours de laquelle 12 survivants d'atrocités ont témoigné devant elle.

Pour sa part, la justice malienne a tenu de septembre à décembre 2020 une session de la Cour d'assises au cours de laquelle la Cour a prononcé notamment plusieurs condamnations dans des affaires de terrorisme et autres formes de criminalité. Je me réjouis que le Secrétaire général ait mentionné ces progrès dans son présent rapport.

Malgré un contexte national et régional complexe et les multiples défis qui jalonnent encore notre processus de paix, le Gouvernement reste conscient de la nécessité de poursuivre et d'intensifier les efforts pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord, de manière à permettre au peuple malien dans son ensemble de jouir pleinement des dividendes de la paix.

La situation dans les régions du centre du Mali reste encore une préoccupation majeure pour le Gouvernement. En plus de semer quotidiennement la terreur dans notre espace commun, ces forces terroristes exploitent et utilisent nos populations

les unes contre les autres. Ces amalgames ainsi créés et entretenus par les groupes criminels continuent d'alimenter les violences intercommunautaires, qui ont fortement endeuillé notre peuple et ceux des pays de la région.

Le Gouvernement malien est conscient de la complexité de cette situation du centre. C'est pourquoi, en plus de l'approche sécuritaire, il s'attelle à trouver des réponses politiques, avec l'implication des notabilités traditionnelles, en vue d'établir un cadre d'échange et de dialogue entre les différentes communautés et de renforcer le dispositif de sécurité pour protéger les populations et leurs biens.

À cet égard, je voudrais ici remercier la MINUSMA pour son appui au Secrétariat permanent du cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, y compris l'appui au renforcement de la campagne de sensibilisation, afin de faciliter l'adhésion massive des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables au processus.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, beaucoup de membres du Conseil l'ont signalé, je voudrais souligner que le Gouvernement reste déterminé à respecter et à faire respecter les droits de l'homme et à lutter contre l'impunité. À titre d'illustration, je souligne l'ouverture d'enquêtes dans le cas des attaques commises contre le village de Gouari et d'autres dans le cercle de Bankass en juillet 2020, ayant entraîné la mort de personnes civiles et militaires, et l'ouverture des audiences de la Cour d'assises de Mopti.

À cela, il faut aussi ajouter la tenue des premières audiences du tribunal militaire de la région de Mopti ayant compétence sur les régions du nord, et qui ont conclu à la condamnation de huit militaires maliens. C'est dire qu'au Mali, la lutte contre le terrorisme ne saurait justifier la perpétration d'actes de violations graves des droits de l'homme et de crimes de guerre, y compris au sein des forces de défense et de sécurité.

La dimension régionale de l'instabilité reste une source de grande préoccupation pour le Mali et les autres pays du Sahel. L'attaque particulièrement meurtrière de deux villages nigériens, le 2 janvier, près de la frontière avec le Mali et le Burkina Faso, vient nous rappeler que nous avons eu raison de mettre en place le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et sa force conjointe. Nous estimons que le G5 Sahel, à travers ses deux piliers sécurité et développement, constitue une réponse globale, adéquate et durable aux multiples défis de notre espace commun. Nous réitérons donc notre appel à nos partenaires pour continuer à soutenir les actions communes des cinq pays.

Pour conclure, je souhaite souligner que le processus de stabilisation durable du Mali est à un point critique. Sa réussite dépend tout d'abord de l'union sacrée des forces vives maliennes pour sauver notre pays et je puis vous assurer que les autorités de la Transition sont engagées à poser les jalons de la refondation du Mali.

Je dois également dire avec force que la réussite de ce processus de stabilisation durable dépend également de la qualité du soutien international à la sortie de crise. C'est l'occasion pour moi d'adresser les vifs remerciements des autorités de la Transition et du peuple malien à tous nos partenaires pour les efforts inlassables qu'ils déploient au quotidien pour accompagner le Mali dans sa sortie de crise.

Je salue également le travail remarquable des femmes et des hommes de la MINUSMA sur le terrain depuis juillet 2013, sous le leadership avisé de M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la MINUSMA, dans des conditions que je sais extrêmement difficiles, loin de leur famille et de leur pays.

Je réitère la gratitude des autorités de la Transition et du peuple malien aux forces françaises de l'opération Barkhane, aux pays contributeurs de troupes

de la MINUSMA et à tous les partenaires, multilatéraux comme bilatéraux, pour leur accompagnement constant en vue du règlement durable et définitif de la crise malienne.

Je termine en rendant un hommage particulièrement appuyé à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.
